Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU DOUBS

MISEN du Doubs
MISSION INTER-SERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE

Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Doubs

Programme de contrôles spécifiques sur le bassin versant du Dessoubre

Plan de contrôle de la MISEN

- La **MISEN** coordonne les services en charge de la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement : ONEMA, ONCFS, ONF, DREAL, DDCSPP, DDT

  → 1 réunion tous les 1,5 mois

- Elle met en œuvre annuellement un **Plan de Contrôle** par thématique (lutte contre les pollutions, préservation des milieux...) sur des territoires ciblés prioritaires.

- Une convention quadripartite optimise l'articulation entre les actions administratives et judiciaires de police de l'environnement, de manière à réserver un maximum de suites adaptées aux infractions.

- Bilan 2013 : ~2400 Hommes/jour & 776 opérations de contrôle (hors Gendarmerie et ONF), 490 infractions constatées.

→ Pour 2014, suite aux mortalités piscicoles le Dessoubre fait l'objet d'un programme spécifique et prioritaire (surveillance et contrôles).

Plan de contrôle spécifique Dessoubre

- des actions de contrôles des activités et installations

  → agricoles (25) dont 9 élevages (ICPE / DDCSPP)

  → industrielle (9) dont principalement des scieries (ICPE / DREAL UT)

  → systèmes d'assainissement et leurs rejets (6)

  (DREAL UT / ICPE I, DDCSPP / ICPE A, DDT STEP et Rejets),

- des actions de surveillance du territoire (ONEMA),

→ **Plus de 60 opérations réalisées** (Février à mi-Mars)

Plan de contrôle spécifique Dessoubre

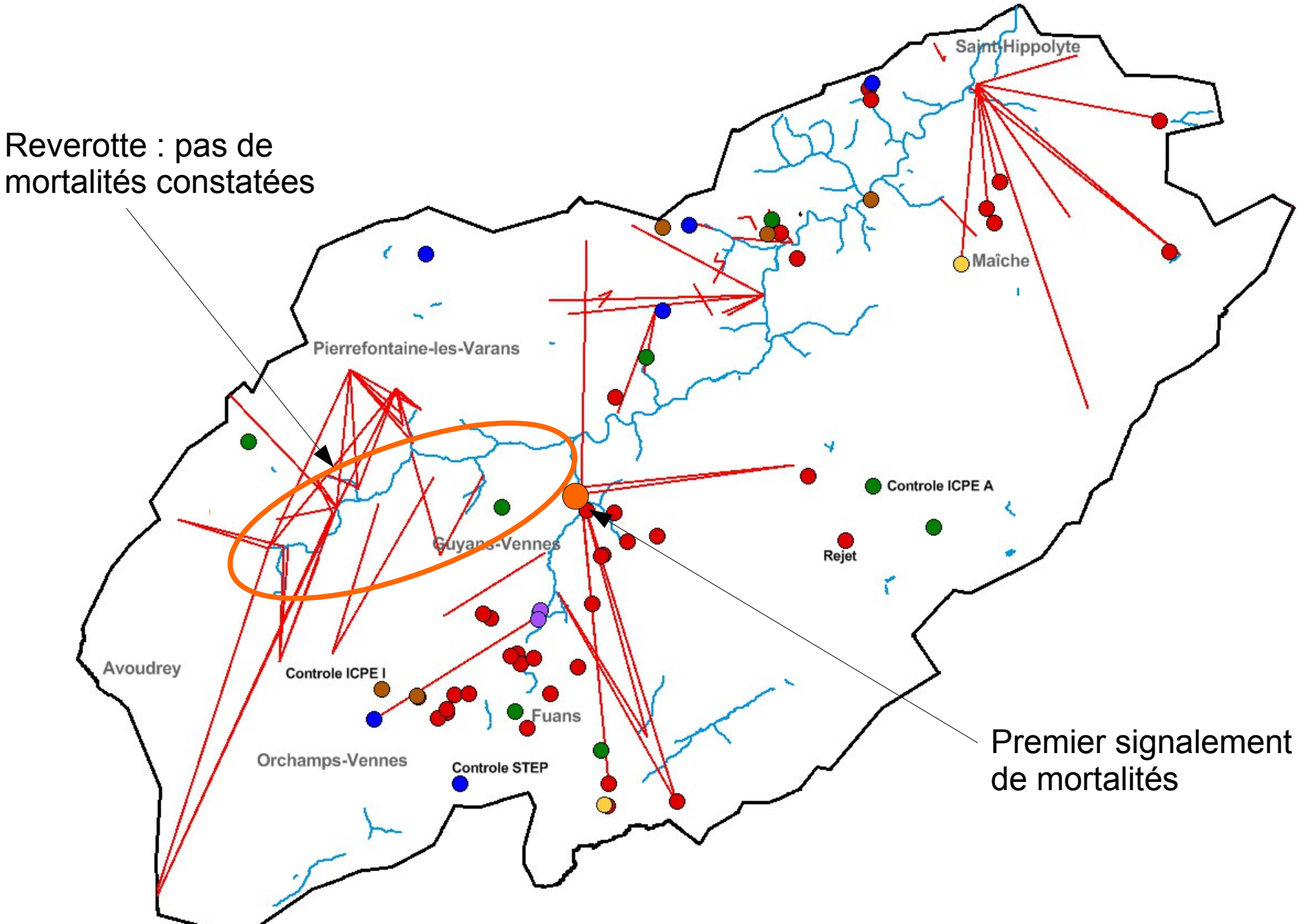

Plan de contrôle « Dessoubre » : premiers enseignements

- Pas de constats de dysfonctionnement majeur expliquant les mortalités piscicoles observées.
- Beaucoup de rejets ponctuels et de « mauvaises pratiques » pouvant générer un flux de pollution global non négligeable et qui ne constituent pas souvent une infraction
  - aux règles administratives car ils ne dépassent pas les seuils (déclaration/autorisation)
  - Susceptible d'actions judiciaires car le constat d'un rejet polluant dans la rivière ou dans une nappe souterraine n'est pas avérée.
- La bonne coordination entre les polices (administrative et judiciaire), les moyens de surveillance et les services administratifs pour aboutir à des sanctions appropriées en cas de flagrance est indispensable.
- La contribution des élus locaux en vertu de leur pouvoir de police et de leur compétence pour le contrôle de l'ANC (SPANC) est essentielle, particulièrement sur ce BV (~ 20 % de la population) tout comme la police des réseaux d'assainissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU DOUBS

MISEN du Doubs
MISSION INTER-SERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE

Plan de contrôle « Dessoubre » : premiers enseignements

Plan de contrôle « Dessoubre »
Bilan des contrôles

- **Contrôle ICPE A** : taux de remplissage des fosses à lisier élevés malgré des capacités de stockage importantes et un hiver clément.

  → situation potentiellement préoccupante

- **Contrôle ICPE I** : des observations faites sur 3 sites à propos de la gestion des rejets et stockage produits, (Loue → prescriptions sur scieries déjà faites).

- **Contrôle STEP** : 2 NC et 1 contrôle pour suivi MeD en cours. A noter, beaucoup des systèmes d'assainissement du BV ont déjà été contrôlés dans les années précédentes (~90 % des EH raccordés, dont Maîche).

- **Contrôle des rejets :**

  → Problématique des rejets des réseaux d'eaux pluviales avec des difficultés à identifier les sources de pollution (branchements non conformes)

  → Problématique des exutoires avec des écoulements non permanents

- **Poursuite de la démarche prévue sur 2014**